



BFB Beratungsstelle für Brandverhütung

CIPI Centre d'information pour  
la prévention des incendies

Communiqué de presse

## Quand les éclairs mettent le feu

**Berne, le 13 juin 2017 – L'été est aussi la saison des orages. Il n'est pas rare que des éclairs causent des dommages matériels et des incendies. En Suisse, un incendie sur trois est dû à la foudre. Pour éviter de subir toutes sortes de dommages, rien ne vaut les installations de protection contre la foudre. Les conseils de sécurité dispensés par le centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) spécifient les précautions à prendre en cas d'orage.**

200'000 éclairs en moyenne zèbrent le ciel de Suisse chaque été. Environ 10'000 d'entre eux frappent les bâtiments. Les températures mesurées aux points d'impact peuvent atteindre 30'000°C. Ce sont les impacts directs de foudre qui causent en règle générale les plus gros dégâts. Dans le pire des cas, ils peuvent même embraser des bâtiments entiers sous l'effet d'une explosion. Toutefois, la plupart des impacts de foudre sont indirects. Ils endommagent surtout les appareils électriques tels que les téléviseurs, les ordinateurs ou les commandes de chauffage.

Il n'est pas possible d'empêcher la foudre de frapper, mais il est possible d'éviter bien des dommages en équipant les bâtiments de systèmes de protection contre la foudre. Ces dispositifs dévient les impacts et ils font en sorte que la foudre ne présente pratiquement aucun danger pour le bâtiment. Même si la mise en place d'une telle installation n'est imposée que pour certains bâtiments à risque, le CIPI recommande de la généraliser. Les coûts engendrés par un système de protection contre la foudre se montent généralement à 2 % au maximum de la valeur d'assurance du bâtiment. Dans les bâtiments ne disposant pas d'installations de protection contre la foudre, il convient pendant un orage de débrancher toutes les prises électriques ou d'équiper les appareils sensibles d'un système de protection contre les surtensions. Ces systèmes de protection peuvent être installés sans grands investissements par un spécialiste.

### Mesures de précaution à prendre durant les orages dans les bâtiments sans paratonnerre

- Il est préférable d'installer des systèmes de protection contre les surtensions sur les appareils électriques sensibles tels que les téléviseurs et les ordinateurs. Les prises de ces appareils doivent sinon être débranchées par temps d'orage.
- Il faut éviter tout contact avec les conduites d'eau et de gaz, les installations électriques ou les câbles d'antennes.
- Pendant un orage, c'est au milieu de la pièce que l'on est le plus en sécurité. À l'extérieur, chercher refuge à bord d'une voiture, d'un wagon de chemin de fer ou d'un camping-car.

### Contact presse :

Mirjam Wüthrich

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)

Téléphone 031 320 22 14, [media@bfb-cipi.ch](mailto:media@bfb-cipi.ch)

---

**Attention au feu !** Le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) est actif dans toute la Suisse et assure des prestations de service pour les établissements cantonaux d'assurance. Son siège est à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Par le biais de campagnes et d'actions d'information à l'attention du grand public, le CIPI vise à sensibiliser la population aux dangers du feu et donne des recommandations en matière de prévention contre les incendies. [www.bfb-cipi.ch](http://www.bfb-cipi.ch).